

Les Cahiers
du CRH

Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques

Archives

3 | 1989
Varia

Une enquête sur la noblesse à paris au XIX^e siècle

Adeline Daumard



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ccrh/2921>

DOI : 10.4000/ccrh.2921

ISSN : 1760-7906

Éditeur

Centre de recherches historiques - EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 15 avril 1989

ISSN : 0990-9141

Référence électronique

Adeline Daumard, « Une enquête sur la noblesse à paris au XIX^e siècle », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques* [En ligne], 3 | 1989, mis en ligne le 13 avril 2009, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ccrh/2921> ; DOI : 10.4000/ccrh.2921

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

Article L.111-1 du Code de la propriété intellectuelle.

Une enquête sur la noblesse à paris au XIX^e siècle

Adeline Daumard

- 1 Une enquête sur la noblesse du faubourg Saint-Germain au XIX^e siècle, menée au Centre de Recherches Historiques depuis plusieurs années, s'insérait à l'origine dans l'étude des structures sociales des grandes métropoles, à partir des sources désormais classiques de l'enregistrement des successions, complétées et précisées éventuellement par des recours ponctuels aux inventaires après décès et aux partages effectués par les notaires. A l'usage, la formation et la composition des patrimoines, la dévolution des biens, se sont révélées particulièrement complexes dans la noblesse. Partant, la nécessité s'est imposée de dépouiller systématiquement les actes notariés essentiels qui rythment les grandes étapes de la vie des individus et des familles constituant l'échantillon de référence. Mais cette noblesse du XIX^e siècle ne pouvait être coupée de ses racines. Pour apprécier la continuité familiale, ou les ruptures, il a donc fallu examiner des partages de succession antérieurs à 1815 et les contrats de mariage des survivants qui s'étaient mariés sous l'Ancien Régime. L'enquête s'est donc élargie dans le temps et elle s'est orientée autour de deux grands thèmes. L'accent a d'abord été mis sur la reconstitution des stratégies familiales et patrimoniales et les moyens employés, d'une part pour rétablir des situations compromises après la chute de l'Ancien Régime et d'autre part pour maintenir et améliorer des positions qui, au cours du XIX^e siècle, ont subi les effets du changement des régimes politiques et des mutations de l'économie. Grâce aux témoignages répétitifs fournis notamment par les testaments et certaines clauses des contrats de mariage, se dessinent en second lieu des traits de la psychologie collective et des options qui pèsent sur la conduite de la vie privée : poids des affectations familiales et de l'attachement conjugal, équilibre entre les nécessités liées à l'exercice des devoirs collectifs et les droits accordés aux individus, importance des références religieuses et de l'attachement au catholicisme.
- 2 Il est encore prématuré de présenter une synthèse des résultats. La présente note vise seulement à préciser directions et méthodes de recherche, en montrant par quelques

exemples comment des réponses touchant des points particuliers fournissent des éléments pour des interprétations de portée plus générale.

- 3 Après la chute de Napoléon Ier, la notion de noblesse devient en France particulièrement ambiguë. La Charte de 1814 avait garanti les titres de la nouvelle noblesse comme ceux de l'ancienne, et le roi, disait le texte, « fait des nobles à volonté », mais ceux-ci ne recevaient que des « rangs et des honneurs, sans aucune exemption des charges et des devoirs de la société ». Après une tentative peu durable pour créer en France une caste privilégiée de pairs héréditaires, les nobles de tout rang et de toute origine sont, au XIX^e siècle, assimilés à l'ensemble des citoyens par les institutions et la réglementation, égalité juridique qui contraste avec les droits et les obligations spécifiques attachées au moins à la position des membres de la grande noblesse dans d'autres pays européens. Rentrée dans le droit commun, la noblesse reste cependant présente dans la société française. Elle est une réalité pour l'opinion. Le prestige qu'elle conservait auprès de nombreux notables est attesté par la multiplication des patronymes plus ou moins légitimes qui manifestent des prétentions nobiliaires, et par les usurpations de titres si fréquentes depuis 1830, malgré les tentatives de Napoléon III pour réprimer les abus. Cette pérennité apparaît aussi à travers la place faite à la noblesse dans les romans et le théâtre de l'époque, et qui donne d'elle une image tantôt positive, tantôt négative.
- 4 De nombreux travaux de l'école historique française, depuis une trentaine d'années, ont montré que les nobles ont conservé un rôle important dans la vie politique nationale et locale, dans certaines fonctions publiques, civiles et militaires, sur le plan économique, dans l'agriculture notamment, dans la vie intellectuelle et religieuse, dans l'action et la réflexion sociales comme dans le domaine mondain¹. Cette influence s'exerça à des degrés divers selon les régimes politiques, l'origine des familles et le choix personnel des intéressés. Surtout, ces activités diverses n'étaient désormais plus l'apanage de la noblesse, malgré la résistance qu'opposaient à la pénétration des bourgeois certaines forteresses traditionnelles, la « carrière », par exemple. De plus en plus les nobles, de vieille ou de récente extraction, étaient en concurrence avec des notables issus de familles bourgeoises anciennes ou considérées comme telles, et avec de nombreux hommes nouveaux, « fils de leurs œuvres » et comme tels bien distincts des parvenus², ou « princes par eux-mêmes », selon l'expression du duc de Levis-Mirepoix pour désigner les hommes éminents distingués du commun uniquement par leurs talents³.
- 5 Au lieu de se limiter à montrer l'importance que les nobles pouvaient conserver dans le pays, de nouvelles recherches, depuis quelques années, se sont attachées à étudier la noblesse⁴. Mais qui, dans la France du XIX^e siècle, peut être considéré comme noble, et la noblesse garderait-elle alors des caractères spécifiques ? Malgré les apparences et en dépit de l'importance nouvelle accordée aux titres de noblesse par Napoléon Ier et la Restauration, délimiter le groupe constitué par les nobles n'est pas simple. Le caractère hétérogène de ce milieu est à certains égards un héritage du passé : la diversité des origines, du rang et des fonctions, les réticences à l'égard des anoblis récents et des parvenus, l'amusement ou l'irritation suscités par les bourgeois qui jouent aux gentilshommes, n'ont rien de nouveau. Aux césures entre les rangs, s'étaient, à la fin de l'Ancien régime, superposés des clivages venus des usages : les rapports entre personnes de bonne compagnie préfiguraient le monde des « gens comme il faut » du temps de Balzac. Mais la disparition au XIX^e siècle des droits et devoirs spécifiques attachés statutairement à la condition nobiliaire avait des effets contradictoires. Elle facilitait parfois les glissements et les prétentions de nouveaux venus nantis d'un titre régulier,

mais récent, ou anoblis de leur propre chef : un comte du pape qui reçut son titre en 1870, n'hésite pas, quarante ans plus tard, dans ses souvenirs, à appeler sa mère, morte en 1850, la comtesse de...⁵. Inversement, le comte Roy, anobli par Louis XVIII en 1822 restait un « plébéien » aux yeux du faubourg Saint-Germain⁶. Suffisait-il de porter un titre régulièrement conféré pour être assimilé à un noble véritable ? Ces anoblis nouveaux avaient-ils vocation à faire souche de gentilshommes ? La possession d'une grande fortune facilitait les alliances et abaissait les barrières, mais les réticences des anciennes familles à l'égard des milieux d'affaires restaient fortes : les Wendel eux-mêmes, nobles depuis l'Ancien Régime cependant, n'y échappèrent pas⁷. Au contraire, la gloire de certaines actions pouvait faciliter l'intégration de jeunes bourgeois dans la noblesse : l'accueil que la vieille noblesse réserva aux zouaves pontificaux anoblis par le pape après leur combat pour défendre le pouvoir temporel a valeur de symbole⁸.

- 6 L'appartenance à la noblesse était donc fondée sur des traditions et sur des actes authentiques, sur des prétentions légitimes ou sans fondement, aussi bien que sur l'accueil des uns et l'exclusion des autres. Seule, la possession d'un titre de noblesse régulièrement conféré et vérifié fournit un critère précis, mais la portée de ces titres a été l'objet de contestations dans les milieux avertis pendant tout le XIX^e siècle. Naître dans une famille ancienne et illustre restait un facteur de différenciation sociale ; la signification de naissance a toutefois changé de caractère quand se sont constituées les nouvelles dynasties d'affaires solidement ancrées dans la bourgeoisie. Autrement dit, la noblesse française au XIX^e siècle est-elle seulement une branche des notables, est-elle devenue une simple aristocratie, selon l'expression de Balzac, ou a-t-elle conservé un caractère spécifique et des valeurs particulières ?
- 7 « Noblesse oblige », écrivait en 1808 le duc de Lévis à son retour d'émigration, en une formule souvent reprise depuis⁹. C'était dire que, après la disparition des rangs, le noble, pour obtenir la considération attachée jadis à l'ancienneté de sa lignée, devait désormais faire la preuve de sa valeur dans les limites toutefois qu'impose l'observation des règles de l'honneur. Découvrir ce qui faisait l'essence de la noblesse française passe d'abord par l'étude de l'adaptation des nobles à la société bourgeoise qui s'est imposée au XIX^e siècle. La plupart des observateurs contemporains croyaient toutefois que les comportements nobiliaires et l'éthique dont ils étaient l'expression gardaient un caractère spécifique ; il faut donc examiner ensuite d'où procédait cette originalité.
- 8 Le premier thème touche à deux questions. Anciennes ou récentes, les familles nobles, spécialement celles qui avaient une fortune assez importante, ont dû prendre position face aux conséquences de l'essor du capitalisme financier : choix des placements avec des arbitrages éventuels ; esprit de spéculation ou souci de maintenir inchangé l'héritage familial ; réaction de rentier ou prise en compte de la notion de profit, manifestées à l'occasion de la participation des plus riches aux conseils d'administration des sociétés anonymes ou, pour les uns et les autres, dans la manière dont ils géraient leurs domaines fonciers. L'effet de l'individualisme, dont l'égalité juridique est une expression, a encore plus de portée d'autant que, en dépit de la pression du groupe, des choix individuels délibérés ont parfois été à l'origine de la participation de certains nobles aux formes du capitalisme moderne¹⁰. Les appartenances ne suffisaient pas à créer une position. Par exemple, sous la Restauration pourtant si favorable à la noblesse, le montant élevé du cens exigé des électeurs et des candidats à la députation écartait de la vie politique active bien des fils de famille qui, faute d'avoir su acquérir une fortune personnelle, n'avaient pour tout patrimoine que leurs droits à venir dans la succession de leurs parents. La

société bourgeoise ne répudiait ni l'héritage, ni les réseaux de relations, mais l'action des individus restait essentielle.

- 9 Le second thème est plus complexe. La condition nobiliaire a souvent été assimilée à la « vie de château », ou à une vie de société caractérisée par l'alternance entre le choix d'une résidence urbaine et un séjour à la campagne, au rythme des saisons. Ces usages, qui avaient leurs agréments, expliquent l'attrait qu'y trouvaient les classes aisées. Ils ont moins de portée que d'autres habitudes, comme la cohabitation de plusieurs générations sous le même toit, ou le patronage sur un entourage plus ou moins étendu que les nobles se targuaient d'avoir le devoir d'obliger et d'encadrer, de guider. Mais faut-il y voir une spécificité de la noblesse ou l'expression d'usages qui se sont perpétués également chez bien des petits notables, notamment dans les bourgs jusqu'en 1914 ? Seules les comparaisons systématiques, dépassant l'évocation de cas particuliers, permettraient de savoir si les usages de la noblesse ne sont pas tout simplement l'expression d'un passé encore vivant dans tout un pan de la société française. Inversement, dans certains de ses cercles, la noblesse apportait un ferment de nouveauté, grâce à la formation de ses fils, lorsque ceux-ci étaient envoyés dans des collèges à l'étranger, en raison de sa vie de relations moins étroitement locale, en province, que dans la bourgeoisie, et souvent cosmopolite dans les grandes familles, par ses habitudes d'échanger idées et sentiments lors des réunions traditionnelles en fin de journée, grâce à l'habitude de la lecture en commun et par suite de l'importance accordée à la correspondance privée. Socialement étroit, appuyé sur des traditions parfois érigées en normes, le milieu de la noblesse, à des degrés divers selon les familles et les régions, était peut-être mieux que d'autres à même de s'ouvrir sur l'extérieur. Plus profondément, quels étaient les supports des réactions et des sentiments collectifs ? L'analyse de ce qui touche à la religion fournit des éléments de réponse. Le retour à la foi n'est pas l'apanage de la noblesse au XIX^e siècle. Mais, prenant ses distances avec la philosophie rationaliste des Lumières, la noblesse s'est-elle orientée vers une religion valorisant plutôt les œuvres, comme l'ont fait à l'époque beaucoup de bourgeois notables, ou vers une spiritualité plus voisine de celle qui a mobilisé les foules à l'occasion des pèlerinages ou lors des apparitions mariales ? C'est là un aspect d'un problème plus général. Les comportements des nobles étaient-ils soumis aux choix de la conscience individuelle, à la manière de ceux de la bourgeoisie, ou reflétaient-ils d'abord les usages et les règles du groupe, ce qui rapprocherait la psychologie nobiliaire de la mentalité populaire ?
- 10 La présente enquête n'a pas la prétention de donner des réponses d'ensemble, mais ses données fournissent des éléments susceptibles de s'insérer dans cette problématique.

Le faubourg saint-germain : quelques remarques

- 11 Peut-on parler de noblesse parisienne au XIX^e siècle ? La plupart des nobles résidant à Paris avaient de nombreuses attaches provinciales : familiales, patrimoniales, sociales, politiques. Inversement, de multiples témoignages, où Tocqueville rejoint La Varenne, ont souligné tout ce qui séparait la noblesse attachée à la capitale des familles dont les assises et les intérêts étaient spécifiquement provinciaux. Mais, à Paris, une place à part était tenue par « ce qu'on appelait alors le faubourg Saint-Germain, c'est-à-dire la société la plus noble et la plus fière de l'époque¹¹. C'est donc sur une assise géographique que nous avons édifié notre échantillon, en relevant les successions des personnes dont le patronyme se rattachait à une noblesse authentique et qui, lors de leur décès déclaré au

cours des années 1858 à 1862, avaient leur domicile dans le Xe arrondissement de Paris, devenu le VII^e après le nouveau découpage de la capitale en 1860.

- 12 Cette coupe dans la société nobiliaire ne répondait qu'imparfaitement à notre propos. Seuls les actes notariés qui entourent un décès pouvaient fournir des précisions sur la formation et la gestion du patrimoine (avec notamment des indications sur l'endettement et la transmission aux enfants), sur les genres de vie à partir de la description des logements et de leur contenu, sur la psychologie et les rapports sociaux que dévoilent les testaments et les contrats de mariages, ainsi que certains points des comptes de tutelle. D'autre part, s'est imposée la nécessité de réinsérer les individus dans la continuité familiale. Notre échantillon est donc constitué de deux éléments. Les déclarations de succession fournissent une image de l'implantation des nobles dans le faubourg Saint-Germain à une époque où le quartier n'a pas encore subi d'importantes destructions du fait des travaux d'Hausmann. Complétées dans la mesure du possible par l'examen des inventaires après décès et éventuellement des testaments, elles constituent un élément solide pour apprécier la position sociale des ménages et des personnes veuves ou célibataires. En second lieu a été conduite une prospection systématique fondée sur des dépouillements régressifs dans les archives notariales : cela a permis de reconstituer les « généalogies sociales » qui permettent de comparer la position de trois générations successives, depuis l'époque révolutionnaire jusqu'aux dernières années du Second Empire.
- 13 Chaque ménage fait l'objet d'une fiche dont nous avons publié un modèle par ailleurs : on y trouve résumées les étapes de la position sociale, l'état de la fortune au mariage, au décès de chacun des conjoints, les héritages reçus, les donations et les dispositions testamentaires, les conditions d'établissement des enfants et les références aux fiches similaires établies éventuellement pour les ascendants, les descendants et les alliés¹². Un numéro est attribué à chaque famille, au sein de laquelle un système de référence distingue les générations successives et les différentes branches. La première génération étudiée comprend ceux qui, nés et morts à des dates diverses, avaient l'âge d'homme (les uns très jeunes, les autres déjà pourvus d'une expérience et de charges avant 1789), quand ils ont traversé la période de la Révolution et de l'Empire. Héritière bien souvent d'une position familiale bien assise sous l'Ancien Régime, cette génération (A) est la souche de la position nouvelle qui caractérise la situation de la famille au XIX^e siècle, avec éventuellement la formation de plusieurs lignées issues de plusieurs frères (A1, A2, etc.). La première génération (A1) donne naissance à des enfants (B1, B2,...) qui constituent la seconde génération avec, si plusieurs fils font souche, plusieurs noyaux. La troisième génération issue de ces noyaux est dénommée par les lettres C1, C2,... lorsqu'elle descend de B1 ; K1, K2... quand elle est issue de B2 ; P1, P2... au cas où il aurait existé un troisième fils, B3. Les mêmes lettres, mais minuscules (b, c, etc.) s'appliquent aux descendants d'une branche cadette issue de A2. La troisième génération (C ou c) est celle qui a fait l'objet d'une déclaration de succession de 1858 à 1862 (soit directement, soit en raison du décès d'une épouse) : elle a servi de point de départ à ces reconstitutions de familles. Mais les données n'ont pas toutes la même portée, car bien des facteurs peuvent rompre la continuité : destruction de certaines minutes, erreurs dans les références fournies par les notaires, recours parfois aussi à un notaire provincial que nous ne pouvions consulter, telles sont les principales difficultés auxquelles nous nous sommes heurté. La confrontation des données relatives à trois générations et éventuellement la comparaison

entre les destinées de plusieurs lignées issues d'une même souche fournit des indications multiples, dont nous allons donner quelques exemples.

- 14 La majorité des familles reconstituées en partant d'un de leur représentant domicilié dans le faubourg Saint-Germain vers 1860, appartient à la noblesse de l'Ancien Régime. Beaucoup sont illustres, qu'elles soient de robe ou d'épée. Mais dans quelques cas, l'installation dans le faubourg Saint-Germain est récente, les générations antérieures habitant sur la rive droite. Hasard lié aux héritages, aux alliances matrimoniales, ou choix délibérés pour resserrer les liens d'un milieu spécifique ? C'est ce que nous n'avons pu encore déceler.
- 15 Comment cette ancienne noblesse a-t-elle reconstitué une position fort brillante à la fin de l'Ancien Régime, à en juger par les contrats de mariage qui remontent à cette époque ? Que ses représentants se soient mariés avant 1790 ou au cours des décennies suivantes, cette première génération de notre échantillon a lourdement subi les conséquences de la Révolution. La situation s'est rétablie lentement grâce à un effort continu jouant sur les possibilités offertes par les institutions et les régimes successifs. Le rôle des épouses a été souvent décisif. Grâce au jeu des reprises et avantages matrimoniaux prévus dans les contrats de mariage, presque tous rédigés selon la coutume de Paris, beaucoup d'entre elles ont pu récupérer une partie du patrimoine confisqué, en obtenant la liquidation de leurs droits : c'est ainsi, par exemple, que la comtesse de Caraman, après avoir obtenu la séparation judiciaire de la communauté qui l'unissait à son mari, émigré depuis 1792, reçut de ce fait la jouissance des deux hôtels de Caraman qui avaient été confisqués. Parfois, on allait jusqu'à faire prononcer des divorces fictifs pour mieux utiliser les possibilités ouvertes par la législation révolutionnaire qui, pour fixer les droits des deux parties, prit en compte les dispositions de l'ancien droit. Plus tard, le ralliement à Napoléon profita largement aux grandes familles. Amnistié, le marquis de Juigné, par exemple, fut remis en possession d'une partie de ses biens en l'an XI et, en 1807, l'Empereur fit donation à ses quatre fils des forêts familiales qui avaient été rattachées au domaine public ; l'exercice d'une charge militaire, éventuellement l'octroi d'un titre de noblesse et la constitution d'un majorat par l'Empereur, renforçaient la position de la famille, mais posaient à certains des problèmes de conscience ; la Restauration ouvrit des possibilités nouvelles : les membres de ces familles se retrouvent autour des Bourbons. A en juger par les alliances matrimoniales et quelques témoignages (dans son testament, le duc de Caraman regrette que son fils aîné ait servi l'Empereur, mais sans exprimer de blâme), les prises de position face aux vicissitudes politiques n'ont pas brisé l'unité des familles, mais à terme elles n'ont pas été sans incidence. Les branches qui ont continué à assumer des fonctions militaires ou civiles après 1830 descendent généralement de ceux qui avaient été officiers de Napoléon Ier. Sous les Bourbons restaurés, la plupart des représentants de ces familles ont occupé des charges ou des fonctions élevées leur assurant à la fois une haute position sociale et des revenus importants. En revanche, malgré la restitution des biens non vendus aux immigrés et le versement des indemnités prévues par la loi de 1825, il fallut de longs efforts pour reconstituer un patrimoine familial important.
- 16 La gestion des biens n'est pas directement perceptible à travers la documentation dont nous disposons. Cependant, certains indices sont significatifs ; il reste dans la composition des biens certains traits traditionnels. Le plus net est l'importance tenue par les propriétés foncières et les forêts qui, au fur et à mesure de la reconstitution des patrimoines, atteignent des superficies considérables, plusieurs centaines, voire plus d'un

millier d'hectares dans les familles les plus riches. Fidélité aux habitudes passées, évidente quand des achats sont faits pour récupérer une terre ancestrale, fût-ce partiellement et seulement pour le nom. Mais aussi placement rentable, vu le niveau des fermages et le haut rendement des forêts, sauf pendant les périodes courtes de baisse temporaire, autour de 1848 notamment. Traditionnelle aussi est la valeur relativement élevée de ce qui garnit logements parisiens et châteaux de province, mais, à quelques exceptions près et sauf en ce qui concerne le nombre des pièces et l'abondance des livres, la prise des bijoux, des vêtements, des objets d'art, etc, ne dénote pas un luxe ostentatoire. Nouvelle est en revanche l'importance accordée progressivement aux valeurs boursières dans la majorité des fortunes des nobles décédés à Paris vers 1860, et l'esprit d'épargne qu'on peut déceler par deux traits : achats successifs, d'année en année, de quelques hectares de terres ou de bois, de quelques maisons rurales, régulièrement mentionnées dans les inventaires après décès, traces plus épisodiques d'acquisitions de titres de rente, faible endettement et effort systématique pour apurer le passif hérité de l'Ancien Régime. L'importance des emprunts hypothécaires que d'autres études sur la noblesse ont mise en évidence¹³ n'apparaît pas dans notre échantillon. La gestion des patrimoines de la noblesse se rapprochait de celle des patrimoines de même importance possédés par des bourgeois qui, en dehors des milieux d'affaires, vivaient soit uniquement de leurs rentes, soit également des revenus de leur profession. A cet égard, on décèle une adaptation à l'époque et même un certain embourgeoisement des nobles.

- 17 Malgré cet effort d'épargne et le souci de proportionner les dépenses aux ressources, la part des biens hérités dans le patrimoine final des ménages reste considérable. L'enrichissement et le surplus de revenu dégagé et placé sont liés pour l'essentiel à la plus-value de la rente foncière et du capital immobilier dans les années fastes. Le rôle des héritages est une expression de l'esprit de famille qui entraîne d'assez nombreux mariages consanguins soit dans la même lignée, soit entre lignée d'origine paternelle et lignée maternelle. Fréquemment s'y ajoutent les héritages d'oncles ou de tantes sans enfants dont les testaments précisent les intentions : les legs particuliers sont nombreux mais d'importance faible par rapport au montant total des biens : l'essentiel de la fortune va généralement à un neveu, parfois pour renforcer la position du chef de la lignée, plus souvent pour favoriser une personne de l'un ou l'autre sexe, moins bien lotie ou moins bien établie que ses frères ou cousins ; c'est là un aspect particulier de l'attitude des nobles face à la notion de l'égalité des enfants devant l'héritage. Bien que nos comptages soient encore partiels, il apparaît déjà que les nobles de notre échantillon n'ont pas utilisé pleinement les possibilités légales permettant d'attribuer au fils aîné toute la quotité disponible. A en juger d'après les dispositions des contrats de mariage, les conditions de la dévolution des successions et les arguments justifiant certaines dispositions testamentaires, les consciences étaient partagées entre le désir, très général, d'attribuer une position égale à des enfants tous entourés d'une affection égale, et la conviction, nettement exprimée parfois, qu'une famille pour se perpétuer a besoin d'un chef pourvu d'avantages matériels particuliers en raison des charges qui lui incombent. Même dans ce cas cependant, si la mère survivait à son mari, la douairière était le plus souvent nettement avantagée au détriment du nouveau chef de famille : des dispositions testamentaires favorables au conjoint survivant augmentaient souvent les avantages prévus par les contrats de mariage. A tous égards donc, et sauf exception, c'est tardivement que les nobles pouvaient disposer pleinement de leur patrimoine. Du vivant de leurs parents, les futurs époux ne recevaient généralement que la rente de la dot, donnée aux garçons comme aux filles à l'occasion de leur mariage et, malgré un revenu

élevé, ils n'avaient qu'une richesse virtuelle. La différence était grande avec les habitudes de la bourgeoisie disposant de fortunes comparables : c'est un capital qui était donné aux enfants à l'occasion de leur établissement.

- 18 La reconstitution des généalogies sociales apporte bien d'autres éléments à la connaissance des comportements collectifs et des valeurs que ceux-ci expriment. Les relations sociales déduites des alliances matrimoniales et de l'examen des témoins signant les contrats de mariage font apparaître un milieu étroitement fermé sur lui-même, en rapport avec un cercle limité de familles dont les noms reviennent avec une grande régularité. Cependant, les relations de ceux qui avaient servi Napoléon I^{er} et qui, eux ou leurs descendants, ne démissionnèrent pas après 1830, sont un peu plus étendues, incluant des représentants de la grande noblesse d'Empire et de grands notables bourgeois ; en revanche, les rapports avec l'étranger sont faibles : très peu de mariages conclus en dehors de familles françaises, pas de liens d'amitié assez forts pour entraîner le legs d'un souvenir. S'il y eut une ouverture sur des pays voisins, elle a sans doute, à cette époque, été surtout intellectuelle : les comptes de tutelle mentionnent des leçons d'anglais ou d'italien, les bibliothèques comportent des ouvrages en langues étrangères. Une fois passé l'épisode de la Révolution et de l'émigration, le sentiment national semble s'être renforcé, se superposant à la fidélité dynastique chez les légitimistes : des testaments confirment à cet égard le témoignage de divers souvenirs imprimés¹⁴. On ne peut généraliser à partir de cas d'espèce mais, à titre d'hypothèse, il est permis de suggérer que l'esprit cosmopolite était peu développé et que cette grande noblesse cherchait ses points d'ancrage dans des traditions françaises.
- 19 De multiples données tirées de la documentation notariale permettent donc de retrouver certaines des valeurs, exprimées ou tacites, sur lesquelles reposait la vie de ces familles nobles : attachement au nom et aux signes de la pérennité familiale, devoir d'aide et de patronage, d'autant plus impératif que les obligés sont plus proches (les domestiques passent avant les pauvres dans les libéralités testamentaires par exemple), importance et portée des manifestations d'affection susceptibles d'unir des proches, époux, parents et enfants, place enfin des préoccupations religieuses. Les vocations religieuses sont tout à fait exceptionnelles, mais les testaments expriment le retour à une foi profonde, reposant sur des sentiments personnels et cela dès les premières années du siècle, chez les hommes comme chez les femmes.
- 20 La société française du XIX^e siècle est à la fois une société de masses, en raison du poids du « nombre » dans les diverses formes de la vie et de l'activité nationales, et une société d'élites influencée par les élites sociales et les hommes d'élite qui s'imposent dans les divers groupes sociaux. Poursuivre l'enquête sur la noblesse, c'est examiner comment, à travers un milieu ayant conservé un prestige social et certains éléments de puissance matérielle, ont coexisté l'attachement à des habitudes et à des réactions traditionnelles, ce qui rapproche la noblesse des masses populaires, et l'adaptation au monde moderne qui s'impose aux hommes cultivés d'origine noble ou bourgeoise.

NOTES

1. Parmi ces travaux, très nombreux, et pour nous borner à de grandes thèses déjà publiées, nous signalerons seulement : G. Dupeux. *Aspects de l'histoire sociale et politique du Loir-et-Cher*, 1962, et A.-J. Tudesq. *Les grands notables en France (1840-1849)*, 1964.
2. A. Plessis. *Régents et gouverneurs de la Banque de France sous le Second Empire*, 1985. pp. 396 et suivantes.
3. Duc de Levis-Mirepoix. *Que signifie le parti des ducs à l'Académie ?* 1961. p. 10.
4. C. L. BreLOT. *La noblesse en Franche-Comté de 1789 à 1808*, 1972. (sa thèse est en voie d'achèvement), et M. Denis. *Les royalistes de la Mayenne et le monde moderne - XIX^e-XX^e siècle*, 1977. Citons aussi la thèse et de nombreux articles de A. Guillemin et les trois thèses en cours d'achèvement de S. Fiette sur la famille de Caffarelli, de J.- M. Wiscart sur la noblesse de la Somme, et de C. -L. BreLOT.
5. Ch. de Franqueville. *Souvenirs, 1840-1919*, 1922.
6. Cu villier-Fleury, *Journal intime, 1900-1903*, t. I, p. 51.
7. J.-M. Moine, *Les maîtres de forges de Lorraine du milieu du XIX^e siècle aux années trente*, thèse dactylographiée. Université de Nancy, 1987, p. 269.
8. A. Daumard, « Noblesse et aristocratie en France au XIX^e siècle », Actes du colloque sur les noblesses. Rome, 1985, à paraître dans les *Mélanges de l'École française de Rome*.
9. Duc de Lévis. *Maximes et réflexions*, 1808, p. 10.
10. A. Daumard. *loc. cit.* Voir également Joël Felix, thèse de doctorat en cours sur les attitudes comparées des aristocraties française et anglaise du XIX^e siècle à l'égard de l'investissement et des formes modernes du capitalisme.
11. Comtesse d'Armaille. *Quand on savait vivre heureux, 1830-1860*, 1934, p. 66.
12. A. Daumard. « Les généalogies sociales : un des fondements de l'histoire sociale comparative et quantitative », dans *Annales de démographie historique*, 1984 :
13. G. Postel-Vinay. « Les domaines nobles et le recours au crédit ». Colloque sur les noblesses. *loc. cit.*.
14. A. Daumard, « Noblesse et aristocratie ». *loc. cit.*

AUTEUR

ADELIN E DAUMARD

Adeline DAUMARD est professeur à l'Université de Paris I et membre associé du Centre de Recherches Historiques.